

Jurisprudence

Informations concernant l'affaire

ID national: VSL I Cp 4405/2010

État membre: Slovénie

Nom commun:link

Type de décision: Autre

Date de la décision: 30/03/2011

Juridiction: Višje sodišče v Ljubljani

Objet:

Demandeur:

Défendeur:

Mots clés:

Articles de la directive

Package Travel Directive, [Article 1](#)

Note introductive

Le consommateur doit prouver que l'excursion facultative constituait une partie essen-tielle du contrat de voyage à forfait.

Faits

La cour de première instance a fait droit à une demande de paiement contre le défendeur (consommateur). La Cour d'appel a confirmé cette décision.

Question juridique

Le défendeur et le demandeur (organisateur de voyage) ont conclu un contrat pour un voyage à forfait en Islande. Ils ont aussi convenu une excursion facultative au Groenland contre paiement. Par la suite, le demandeur a annulé l'excursion facultative. Dix jours avant le départ, le demandeur a informé le défendeur que l'excursion facultative n'était pas assurée, et cinq jours avant le départ qu'elle avait été annulée. Le défendeur a annulé le voyage entier. Lors du procès le défendeur n'a pas pu prouver que l'excursion facultative (au Groenland) constituait une partie essentielle du contrat de voyage à forfait.

Décision

Texte intégral: [Texte intégral](#)

Affaires liées

Aucun résultat disponible

Doctrine

Aucun résultat disponible

Résultat